

Charte documentaire

Bibliothèque départementale de prêt de la Marne

Préambule

La charte documentaire définit les lignes générales de la politique documentaire. Elle a pour objet de définir les principes et les modalités de constitution, de gestion et de circulation des collections proposées aux bibliothèques publiques du réseau de la Bibliothèque départementale de prêt, service du Département de la Marne.

Ce document devra être actualisé en fonction de l'évolution des moyens de diffusion et des supports, des orientations du Département en matière de politique de lecture publique, et du développement de l'ensemble du réseau des bibliothèques dans le département.

Il doit être complété par des documents techniques internes au service qui précisent les axes de développement de la collection ainsi que les procédures d'acquisition et de traitement des documents (les fiches domaine explicitent le domaine couvert par la collection : contenus, médias, champs émergents ; finalités d'usages et de public ; orientations principales données aux acquisitions : substitution ou complémentarité des fonds et des acquisitions du réseau).

La présente charte porte essentiellement sur la gestion des collections physiques. Sa mise à jour devra prendre en compte l'arrivée des ressources numériques dans les collections de la BDP.

1- La Bibliothèque départementale de prêt de la Marne (BDP)

Présentation et missions

La BDP fait partie de la Direction de l'Education, des Loisirs et de la Mobilité (DELM) du Département de la Marne.

La BDP existe depuis 1949. Ce service public jusqu'alors géré par l'Etat, relève de la compétence du département depuis le 1er janvier 1986.

Bibliothèque au service des bibliothèques, la Bibliothèque départementale de prêt a pour principale mission d'aider au développement de la lecture publique en milieu rural en facilitant l'accès du plus grand nombre à la lecture et à la culture.

Elle s'appuie sur un réseau de bibliothèques de proximité et aide au développement d'actions spécifiques.

La BDP dessert les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants. Le réseau départemental est constitué de 120 points lecture, 11 prêts directs, [17 BM1, 16 BM2, 16 BM3, 16 points lecture, 55 dépôts selon les critères de l'ADBBDP (voir en Annexe)].

La mise en œuvre de la mission de lecture publique s'organise autour des services suivants :

- prêt de documents tous supports renouvelés régulièrement (imprimés, audiovisuels et sonores)
- mise à disposition d'un ensemble de ressources : matériels et supports d'exposition et d'animation, supports et documents numériques...
- formation des acteurs du réseau
- aide à la mise en place d'actions culturelles
- conseil et expertise
- aide technique

Pour assurer sa mission de prêt de documents tous supports et la mise à disposition de ressources complémentaires, la BDP est amenée à gérer une collection de documents : livres, périodiques, CD, DVD, documents numériques.

2- Les grands principes régissant les collections de la BDP

Une collection respectant les textes de référence

- **Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994**

« Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination.

Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales... »

- **Code de déontologie du bibliothécaire adopté lors du conseil national de l'Association des bibliothécaires français (ABF), 23 mars 2003**

« La collection :

Le bibliothécaire favorise la réflexion de chacun par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion. Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à :

- ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme et l'encyclopédisme intellectuel des collections
- offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques et philosophiques
- appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence
- assurer la fiabilité des informations, œuvrer à leur mise à jour permanente et à leur conformité à l'état présent des connaissances scientifiques
- organiser l'accès aux sources d'informations pour les rendre disponibles, y compris à distance, selon les normes professionnelles en vigueur
- faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public
- faciliter la libre circulation de l'information. »

Nature de la collection

La collection est constituée de supports multiples (imprimé, audio et visuel, numérique...). Certains supports lorsqu'ils deviennent obsolètes sont abandonnés. En revanche, les nouveaux supports liés à l'évolution des techniques et de la technologie, sont systématiquement intégrés à la collection en fonction des critères énoncés dans ce document. Il revient à la BDP d'impulser au sein de son réseau l'acquisition de nouveaux supports destinés à enrichir et diversifier l'offre documentaire. C'est pourquoi la BDP propose depuis 2013 des ressources numériques accessibles aux usagers inscrits dans une bibliothèque du réseau départemental, via son portail :

- presse en ligne : lekiosk
- autoformation : toutapprendre
- lecture de premiers chapitres d'ouvrages : Premier Chapitre

La collection de la BDP ne peut prétendre à l'exhaustivité. La BDP opère une sélection dans l'offre éditoriale afin de constituer une collection cohérente en fonction des objectifs qu'elle s'est fixés, des moyens qui lui sont alloués et du public visé.

La BDP propose des collections encyclopédiques qui tendent à constituer un ensemble homogène organisé par thèmes. Elles se doivent d'être pluralistes, de niveaux d'accessibilité variables et proposer un contenu de qualité. Le pluralisme s'effectue tel qu'énoncé dans le code de déontologie du bibliothécaire.

Les demandes d'achat et suggestions des bibliothèques du réseau sont examinées par les responsables des acquisitions et ne sont prises en compte que dans la mesure où elles correspondent au plan de développement des collections et qu'elles ne relèvent pas des acquisitions qui doivent être effectuées par les bibliothèques elles-mêmes.

3- La destination des collections

Le public

La BDP n'accueille pas le tout public dans ses locaux.

Les interlocuteurs directs de la BDP, partenaires privilégiés, sont les bibliothécaires bénévoles ou salariés qui travaillent dans les bibliothèques du réseau départemental. Le destinataire final des documents de la BDP est le public de ces bibliothèques. Une des difficultés pour la BDP dans la constitution de ses collections est le fait qu'elle ne rencontre presque jamais le public destinataire final de ses documents.

La politique documentaire de la BDP devra s'appuyer sur les politiques documentaires des bibliothèques de son réseau, puisque ses collections viennent compléter les collections propres des bibliothèques. Un travail dans ce sens doit être formalisé. Elle accueille dans ses locaux les bibliothécaires du réseau de façon très ponctuelle. Elle a en projet d'ouvrir ses magasins à l'ensemble du réseau départemental à l'horizon 2016/2017 selon des modalités qui seront définies ultérieurement et en complément de la desserte par les bibliobus.

La complémentarité avec le réseau

Pour les imprimés, la BDP vient en complémentarité des fonds des bibliothèques du réseau qui disposent d'un budget propre d'acquisition. Elle vient en substitution pour 47% des bibliothèques qui n'ont aucun budget d'acquisition (données 2014).

Néanmoins, quand un document est très demandé, les bibliothèques du réseau doivent en acquérir au moins un exemplaire. Au fur et à mesure que les demandes se raréfient, le nombre des exemplaires disponibles peut être réduit et les bibliothèques où le titre est présent, moins nombreuses.

La BDP vient en substitution pour les fonds de CD, de DVD et pour les ressources numériques.

Des documents qui circulent dans un réseau départemental

Sont membres du réseau départemental, les collectivités disposant d'une bibliothèque/médiathèque publique. Elles sont liées avec le Département par une convention, signée en application de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Le prêt des documents appartenant à la BDP est gratuit pour les bibliothèques du réseau et les partenaires culturels, sociaux et éducatifs.

Les communes desservies par la BDP versent une cotisation au Département qui s'élève à 0,15€ par habitant et par an.

Les documents sont prêtés sur une période allant de 6 mois à 2 ans. Ils sont renouvelés régulièrement (2 à 3 fois par an) par partie via le bibliobus de la BDP qui se déplace dans les bibliothèques.

Pour faciliter la circulation des documents d'un site à l'autre, la BDP propose un service de réservation destiné à répondre de façon réactive à la demande des bibliothèques. Ce service de réservation ne peut se substituer aux acquisitions propres de la bibliothèque. D'autre part, si le document demandé n'est pas présent dans les collections de la BDP, celle-ci peut en proposer un autre, équivalent, en remplacement. Elle peut en faire l'achat ou non si le document ne répondait pas aux critères définis dans sa Charte des collections ou dans les objectifs annuels d'acquisition. La livraison des réservations se fait via un service mensuel de navette.

La BDP peut également prêter de manière ponctuelle des documents et des matériels (expositions, tapis de lecture, grilles d'exposition...) à des partenaires autres, institutionnels ou associatifs, dans le cadre du prêt entre bibliothèques, ou pour des manifestations culturelles se déroulant dans le département et au-delà après signature d'une convention.

4- La composition des collections

La BDP achète des documents à destination des publics qu'elle a pour mission de desservir via le réseau départemental et via les dessertes de prêt direct.

La BDP constitue des collections représentatives de l'ensemble des courants culturels et de pensée, dans la limite des lois et règlements en vigueur.

C'est pourquoi les objectifs de toute bibliothèque publique peuvent être appliqués par la BDP :

- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle. Le texte, l'image et le son apportent le plaisir de la découverte et participent à l'enrichissement personnel. La bibliothèque publique est un lieu de diffusion et de médiation : elle contribue aussi à mettre en valeur des thématiques, des œuvres ou des auteurs peu présents dans le circuit commercial,
- garantir à tous l'accès aux nouveaux supports,
- favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires sans se substituer ni aux bibliothèques scolaires ni aux bibliothèques universitaires qui relèvent d'une logique différente. La BDP n'a pas pour mission d'acquérir des ouvrages scolaires, parascolaires ou à vocation purement pédagogique à destination des enseignants et des élèves,
- permettre aux citoyens de s'informer sur leurs droits et leurs devoirs dans la ville et dans le pays. La bibliothèque publique favorise la diffusion des valeurs républicaines et se fait l'écho du débat démocratique. Elle porte à la connaissance des usagers le plus grand nombre d'informations pratiques, tant locales que nationales.

Les domaines couverts par les collections de la BDP et les supports utilisés

Documentaires : imprimés, DVD

La BDP cherche à constituer en priorité, quel que soit le domaine, un fonds de référence, « classique », avec les auteurs, textes, collections incontournables de chaque domaine. Elle rachète régulièrement des ouvrages classiques ou de référence dans des éditions plus actuelles. Elle privilégie des ouvrages généraux sur chaque discipline : histoire, dictionnaires, encyclopédies. Elle privilégie également les auteurs ou les éditeurs reconnus et légitimes dans leur domaine.

La BDP cherche à constituer un fonds équilibré entre ouvrages classiques et contemporains, entre les différents niveaux de connaissance (depuis l'initiation jusqu'à une vulgarisation de niveau soutenu), entre les différentes approches philosophiques et culturelles d'une même question. Elle privilégie les ouvrages qui proposent une pluralité d'approches.

La BDP fonde aussi ses choix sur l'intérêt ou l'actualité du sujet traité, sur son originalité ou sa nouveauté, sur la lisibilité du texte et la qualité de la présentation de l'ouvrage (iconographie), enfin sur les réponses éventuelles à des demandes de son public.

La BDP exclut de son fonds les documents trop spécialisés, qui s'adressent à un public déjà expert dans un domaine, ou trop pointus (thèses, colloques, certains catalogues d'exposition...). Elle n'achète pas d'ouvrages sur des thèmes ou des personnages trop confidentiels, non représentatifs de la discipline à laquelle ils appartiennent.

Sont exclus des achats : les manuels scolaires, les ouvrages luxueux (comme les encyclopédies onéreuses), dont l'usage n'est pas adapté au prêt en bibliothèque publique, les ouvrages de prosélytisme religieux et politiques.

Fiction : imprimés, DVD

La BDP achète les classiques de la fiction, et ce dans l'ensemble des pays. Elle rachète ces ouvrages dans des éditions actuelles, de préférence dans un format autre que le Poche. La BDP valorise des formats solides et pratiques d'utilisation et constitue sa collection avec un vaste panel d'éditeurs et d'auteurs. Elle cherche aussi bien à acquérir l'ensemble des best-sellers, qu'à proposer une sélection d'auteurs plus originaux, et à les valoriser. Elle essaie en particulier de proposer des textes exigeants, ou originaux par leur style ou leur thématique.

La BDP exclut de son fonds les éditions « en série », les collections dont tous les ouvrages sont faits sur le même modèle. Elle exclut les ouvrages de mauvaise qualité matérielle, certains Poche notamment, mais aussi les éditions luxueuses. Elle n'achète pas de condensés.

En ce qui concerne les bandes dessinées, la BDP veille à développer un fonds diversifié allant des bandes dessinées populaires aux bandes dessinées d'auteurs. Elle fait place aux grands classiques, aux nombreux courants et à la production émanant de tous les pays. Elle s'attache à faire découvrir une pluralité des genres de récits (polar, science-fiction etc.), la pluralité des formes de bandes dessinées (franco-belge, comics, mangas, romans graphiques et BD de reportage et la pluralité des styles graphiques).

Les séries acquises sont suivies. Certaines très longues séries ne sont pas acquises dans leur intégralité mais seulement dans la limite des dix premiers volumes pour permettre leur découverte.

La BDP équilibre son fonds de DVD entre nouveautés et grands auteurs classiques du cinéma. Elle privilégie les films dits « d'auteur » mais acquiert également des films dits « grand public ». Elle tient compte de la diversité des genres du cinéma de fiction.

Elle cherche à représenter dans ses collections le cinéma de tous les pays.

La BDP propose différentes formes de films : courts métrages, longs métrages, séries TV et films d'animation.

Collections pour la jeunesse

Jeune public

Les collections s'adressent au jeune public dès le premier âge, car sensibiliser aux livres les bébés et les tout petits est important tant sur le plan de leur développement personnel que sur celui d'une approche ludique de la lecture, du plaisir de lire et de l'évasion par la lecture.

A l'écoute d'une histoire, l'enfant va acquérir du vocabulaire, enrichir son langage, intégrer des notions de temps, développer son imagination et son imaginaire. La découverte des livres va l'aider à comprendre le monde qui l'entoure. Elle va également permettre à l'enfant de prendre confiance en lui, l'aider à apprendre le respect de l'autre, l'estime de soi etc.

C'est pourquoi la BDP développe des collections pour enfants diversifiées où tous les genres sont représentés. Elle s'attache à faire connaître de nombreux auteurs et illustrateurs, notamment ceux peu connus du grand public.

Elle exclut les livres trop fragiles pour être prêtés, les livres de bain, les livres en tissu, les livres sonorisés et les produits dérivés de dessins animés, souvent de contenu médiocre.

Adolescents

La BDP développe des collections à l'attention des adolescents et des jeunes adultes afin de répondre aux besoins de ce public spécifique. En effet, les bibliothèques font souvent part de leurs difficultés vis-à-vis des adolescents qui se sont éloignés de la bibliothèque, quelquefois définitivement.

D'une manière générale, les documents acquis se caractérisent par :

- l'accessibilité du langage
- l'importance de l'iconographie
- des thèmes qui intéressent particulièrement cette tranche d'âge

La BDP cherche à diversifier les genres représentés (historique, policier, fantastique, faits de société, science-fiction, merveilleux). La BDP achète au fur et à mesure les ouvrages des séries de qualité, des CD et DVD jeunesse.

Musique : supports électroniques (CD, DVD), imprimés

La BDP privilégie les nouveautés et l'actualité musicale. Elle développe un fonds en musique classique, en documents destinés à la jeunesse, en livres-CD. Elle diversifie les genres, depuis la musique populaire jusqu'aux musiques destinées aux connaisseurs ou amateurs d'un style en particulier.

Fonds local

La BDP enrichit régulièrement son fonds d'ouvrages régionaux ayant pour sujet la Champagne-Ardenne, en privilégiant les éditeurs et auteurs locaux.

Fonds spécifiques

La BDP met à disposition du réseau départemental des ouvrages en larges caractères ainsi que des livres lus. Ces fonds sont développés en direction des personnes âgées, des personnes souffrant de handicaps ou tout simplement des personnes cherchant un confort de lecture.

Elle met à disposition du réseau un fonds professionnel.

La BDP n'a pas vocation à rassembler la « littérature grise » (brochures officielles, rapports administratifs, etc.), sauf s'il s'agit de documents intéressant directement les bibliothécaires dans leur pratique quotidienne (codes de déontologie, lois, etc.).

La constitution des collections

Les acquisitions sont effectuées par les bibliothécaires spécialisés par grands domaines.

Les documents sont acquis par la BDP sous forme d'achats réguliers.

Les outils de sélection

Les acquéreurs utilisent tous les outils mis à disposition des professionnels : presse spécialisée, ouvrages de référence, ensemble des médias (sites internet, émissions de télévision ou de radio), visites en librairies, catalogues d'éditeurs, salons. Ils reçoivent aussi régulièrement les suggestions d'acquisition émanant des bibliothécaires du réseau.

Au sein de la BDP, chaque agent peut faire des suggestions d'acquisitions dans le domaine qu'il souhaite ; c'est de la responsabilité des acquéreurs de prendre ou non la décision d'acheter le document.

Les dons ne sont acceptés par la BDP que s'il s'agit de documents qu'elle aurait été susceptible d'acheter et en accord aux objectifs fixés par cette présente Charte. Les dons de DVD sont exclus du fait des droits de prêt en bibliothèque attachés à ce support dont les bibliothèques doivent s'acquitter auprès de fournisseurs spécialisés.

Chaque document, quel que soit son support, se doit d'être acquis dans une logique de complémentarité et d'équilibre par rapport à la collection globale existante.

Chaque année, la direction, en concertation avec les acquéreurs, élabore une répartition des fonds octroyés par le Département par domaine en fonction des objectifs fixés. La direction a autorité pour constituer les collections en collaboration avec les acquéreurs dans le respect des textes de référence et en accord avec les missions de la BDP définies par le Département.

Suite au constat que 95 % de l'offre globale de la BDP est constitué d'imprimés et au vu de l'évolution des supports, des services et de la demande croissante du terrain, la BDP a décidé de développer certaines collections.

Le fonds de DVD est enrichi de genres peu présents dans la collection comme les séries télévisées, les comédies, les films de divertissement. Il doit aussi augmenter en nombre d'exemplaires et de titres afin de devenir accessible à toutes les bibliothèques.

En ce qui concerne les ressources numériques, le choix s'est porté sur l'autoformation absente des collections.

La presse papier est quant à elle, peu à peu abandonnée au profit d'une offre numérique en ligne accessible à tout moment, par tous les usagers inscrits dans une bibliothèque du réseau.

De même l'offre de livres numériques ou e-books (fiction essentiellement) est pensée en complémentarité de l'offre papier. Les livres numériques sont de plusieurs natures : livres gratuits, livres dits « classiques » en remplacement des ouvrages désherbés qui ne sont plus édités et qu'il est nécessaire de conserver, livres très demandés (politique d'exemplaires).

Les livres numériques sont proposés au prêt via des liseuses mises à disposition des bibliothèques du réseau.

La BDP doit s'assurer de l'égalité d'accès et du renouvellement des collections. Elle doit s'employer à réguler la conservation des ouvrages. Chaque bibliothèque du réseau ne peut assurer individuellement ces missions. C'est pourquoi il est indispensable que la BDP aide les bibliothèques à coopérer et qu'elle-même collabore avec le réseau départemental.

La BDP ne peut pas se satisfaire de fournir les ouvrages les plus demandés, son rôle consiste également à mettre à disposition des ouvrages plus rares, moins connus, ce qui lui permet d'assurer la pérennité d'une offre diversifiée, notamment en ce qui concerne les œuvres culturelles majeures.

Le niveau des collections

Elles contiennent les textes de base dans toutes les disciplines. Elles doivent pouvoir satisfaire des demandes culturelles de bon niveau, mais évitent les documents liés aux programmes des facultés ainsi que ceux du niveau de la recherche.

Les ouvrages de fiction

- Diversité des auteurs (nationalité, classiques / contemporains)
- Diversité des éditeurs (la collection doit refléter la pluralité des maisons d'édition)
- Diversité des genres (sentimental, historique, anticipation, policier, science-fiction...).

En ce qui concerne les bandes dessinées, la BDP doit veiller à l'acquisition des genres suivants :

- Classique
- Manga
- Roman graphique
- Comics

Pour les documentaires, trois niveaux sont identifiés :

- Les documentaires de niveau 1 contiennent des explications simples de grande vulgarisation destinées à un public n'ayant aucune connaissance sur le sujet traité,
- Les documentaires de niveau 2 contiennent des informations un peu plus poussées s'adressant à un public qui a déjà acquis les notions de niveau 1 sur le sujet,
- Les documentaires de niveau 3 sont réservés à un public motivé possédant de solides connaissances sur le sujet.

Les acquisitions de la BDP s'effectueront pour l'essentiel jusqu'au niveau 2 et pourront atteindre le niveau 3 sur certains thèmes ou sujets.

Les langues de la collection

Les collections imprimées de la BDP sont en français.

La BDP propose néanmoins un fonds d'ouvrages en langues étrangères (anglais, allemand, italien, espagnol, arabe...).

La BDP favorise l'achat des DVD en version originale, sous-titrée en français en ce qui concerne les films.

Les objectifs poursuivis sont les suivants : répondre à la demande du public étranger ou d'origine étrangère, soutenir l'apprentissage des langues, favoriser la découverte d'autres cultures.

5- L'organisation du travail

Le traitement des collections

La BDP possède un SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque, logiciel destiné à la gestion informatique des différentes tâches) et l'ensemble des documents acquis par la BDP fait l'objet d'un traitement intellectuel (catalogage, indexation) et d'un traitement physique (couverture, code à barres). Les documents sont classés selon la classification décimale Dewey, pour l'indexation matières, c'est la liste d'autorité Rameau qui est utilisée. Les notices bibliographiques respectent le format UNIMARC, format national français d'échange retenu par le Ministère de la culture.

Ces opérations consistant à répertorier les documents ont pour objectif de permettre une bonne circulation dans les bibliothèques, et de permettre la consultation et la recherche dans le catalogue en ligne de la BDP à partir du portail.

La BDP encourage et accompagne les bibliothèques du réseau départemental dans l'informatisation de leurs fonds et s'engage à constituer des bases bibliographiques normalisées.

6- La mise en valeur des collections

La BDP saisit toutes les opportunités pour mettre en valeur les collections qu'elle constitue, dans un souci constant de faire connaître la diversité de l'édition, des auteurs, des supports et l'originalité de certains documents : sélections, formation, manifestations culturelles...

Les objectifs d'une bibliothèque ne sont pas tant d'accumuler des documents que d'en faciliter l'accès. La priorité doit être donnée à l'usage et au service à l'utilisateur.

Suite à plusieurs constats, sous-utilisation des collections d'ouvrages due à un mode de desserte unique, manque de nouveautés pour desservir tout le réseau, la BDP a décidé de rendre plus directement accessible les collections qui sont en magasin aux bibliothécaires du réseau départemental. L'objectif étant d'élargir une offre trop restreinte si elle reste limitée au choix dans le bibliobus.

Les documents, bien que visibles à partir du catalogue en ligne, sont empruntés de façon inégale. Inviter les bibliothécaires à venir choisir eux-mêmes les documents doit permettre de dynamiser les collections en sommeil.

7- La régulation des collections

Pour lutter contre la tendance à élargir l'offre par l'accroissement continu des collections, au détriment de leur attrait et de leur lisibilité, la BDP doit éliminer régulièrement des documents. Elle le fait toujours en respectant des règles professionnelles et veille à ne pas déséquilibrer ses collections. La méthode généralement appliquée est la méthode IOUPI créée par la BPI.

La BDP n'a pas pour objectif de constituer et de conserver de fonds patrimoniaux, ni mission de conservation. Toutefois selon l'intérêt de l'ouvrage (classique, œuvre culturelle majeure...), la BDP se réserve le droit d'en conserver ou pas un exemplaire. La conservation peut être faite sous forme papier ou sous forme électronique si elle existe. La BDP peut également décider de ne conserver aucun exemplaire si le titre peut être obtenu via les réseaux documentaires.

Les critères d'élimination retenus :

- Critères physiques et de contenu :

Documents en mauvais état (déchirés, jaunis, crayonnés...) et qui ne peuvent être réparés, sauf les œuvres culturelles majeures dont le remplacement n'est pas possible (ni sous forme papier, ni sous forme numérique).

Documents au contenu erroné ou obsolète.

Documents inappropriés au fonds et au public visé.

- Critères d'usage :

Nombre de prêts.

Date du dernier prêt.

Réduction du nombre d'exemplaires d'un même titre.

Réduction en nombre d'anciennes séries à succès passées de mode.

A chaque élimination de ce type, la BDP se détermine sur la nécessité ou pas de le remplacer par un exemplaires neuf ou un autre titre au contenu actualisé.

Les ouvrages éliminés peuvent faire l'objet d'un don du Département à des structures diverses, ou sont systématiquement détruits (pilonnage, tri sélectif). La BDP de la Marne fait appel à une société de recyclage de papier. A chaque dépôt, la société remet à la BDP un certificat de destruction mentionnant le poids du papier reçu.